MAIRIE
DE
SAINT-BAUZILLE DE LA SYLVE

L'an deux mil vingt et un, le mardi 24 août à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

Présents : Grégory BRO, André VEYRAT, Marie-Odile ANTIGNAC, Anne BOUDES, Benoît BELTRA, Camille COMIN, Patrice COSTE, Antoine FERNANDEZ, Marcel LAUTIER, Guy MOUCHERAUD, Pascal PATE, Audrey PREGET, Xavier VERGNES.

Absents excusés : Ascencio FERNANDEZ, Pascal THEVENIAUD.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Madame Marie-Odile ANTIGNAC est nommée secrétaire de séance.
Monsieur le maire donne lecture du procès verbal municipal qui est approuvé à l'unanimité.

Taxe foncière sur les nouvelles constructions :

Monsieur le Maire explique aux conseillers que selon l'article 1383 du Code Général des Impôts, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction sont exonérées de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) en application du IV de l'article 1383 qui l'exonère.
Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer sur le fait de maintenir cette exonération.
Voté à l'unanimité.

Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

Monsieur le Maire explique que l'épisode de gel a fortement impacté l'agriculture, notamment sur notre commune (estimation de perte à 99%).
Les dispositions de l'article 1395 A du Code Général des Impôts permettent aux conseils municipaux d'exonérer de taxe foncière les propriétés non bâties pour une durée pouvant aller jusqu'à 8 ans.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accorder une exonération pour 1 an pour l'année 2022.

Travaux de renforcement électrique d'Hérault Energies :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil la fiche problèmes que nous fait parvenir la Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres. La compétence a été donnée à Hérault Energies qui nous estime le coût des travaux à réaliser et nous attribue une subvention allant jusqu'à 70%. Les travaux concernent la rue de l'Aurelle et le chemin des Moulines et consistent à l'enfouissement d'une partie des réseaux aériens, le renforcement électrique et le changement d'ampoules pour un coût estimé à 138 700 € TTC qu'Hérault Energies financera à hauteur de 110 000 €.
Voté à l'unanimité.

Rapport annuel du Syndicat Centre Hérault :

Le Syndicat Centre Hérault nous a fait parvenir son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2020. Ce document est disponible et consultable en mairie. Après en avoir fait un résumé, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération qui prend acte de la présentation de ce rapport.
Voté à l'unanimité.

Demande de subvention auprès de la CCVH :

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault a mis en place un fonds de concours pour les communes de moins de 1 000 habitants. Cette aide attribuée par projet ne peut dépasser 25% du coût total de l'opération. Monsieur le maire propose de leur faire parvenir un dossier de candidature pour la rénovation du parvis de l'église dont la réalisation pourrait avoir lieu en 2022.

Adopté à l'unanimité

Point travaux :

Monsieur Veyrat fait un point sur les travaux réalisé et a venir :
L'enrobé a été réalisé place de la mairie et le traçage aux sol est prévu à la suite.
La sécurisation du chemin des Mages avec mise en place de dos d'ane aura lieu après les vendanges, le devis a été accepté et signé.
Pose d'un nouveau revètement au city-stade et installation de nouveaux jeux au parc des jeux d'enfants. Nous prévoyons de rénover les sanitaires.
Des travaux ont eu lieu dans la garrige, passage d'un buldozer, nettoyage de la piste d'aviation à la lame, une bande a été rippée au niveau de la tranchée anti rave-party, nettoyage des coupe feux existants et création d'une nouvelle bande de coupe feux de 600 mètres environ entre St Bauzille et Gignac afin de permettre la circulation des véhicules de pompiers.
Nous avons reçu une réponse négative à la demande de subvention pour le projet de vidéo-surveillance, nous renouvellerons cette demande l'an prochain. Le conseil a décidé d'inscrire une 1ère tranche de pose de caméras devant l'école au budget 2022.

Point festivités :

Monsieur le Maire informe les conseillers de la volonté de la mairie d'organiser la fête des vendanges de manière restreinte : les manèges, pas de concert ni de bal le samedi soir et restauration à emporter.
Nous prévoyons également l'organisation du forum des associations le samedi matin.

Point SIVU :

Mme Antignac, Présidente du SIVU, fait un point sur le déroulement de la rentrée scolaire : les consignes restent les mêmes qu'au mois de juin, masque obligatoire sauf dans la cour, mise en place de 2 services à la cantine avec désinfection entre les deux…
Nous avons profité des vacances estivales pour faire quelques travaux de peinture et réparation.

Point EHPAD :

La vacciantion est obligatoire pour le personnel, il ne reste que 2 ou 3 personnes qui ne sont pas encore vaccinées. Cet été quelques guinguettes ont été organisées mais sans personnes extérieures.

Courrier de Monsieur Joseph BOUDES :

Monsieur Joseph Boudes nous a fait parvenir un courrier à la mairie nous faisant remarquer que l'accès piéton au site de Saint Antoine est difficilement pratiquable pour certaines personnes. Monsieur le Maire propose à la commission travaux d'étudier des travaux d'aménagement sur le sentier qui mène au site (rampe, escaliers…). Adopté à l'unanimité.

Demande de licence de taxi :

Monsieur le Maire explique aux conseillers que nous sommes sollicités pour une demande d'autorisation de stationnement de taxi sur notre commune.
Après en avoir délibéré, les conseillers préfèrent ne pas donner une suite favorable à cette demande.

La séance a été levée à 20h30.

Le Maire
Grégory BRO

La secrétaire de séance
Marie-Odile ANTIGNAC